

- 1 - **LYCÉE MICHEL ROCARD** : après la visite des 4 inspecteurs généraux devaient être transmis un audit et des recommandations... Or l'année se termine bientôt !
- Réponse du VR/DGE** : Quatre inspecteurs généraux ont mené une mission conjointe. Le cadre a été fixé par leur Ministre respectif. Les rapports sont finalisés et ont été transmis ... aux ministres. Dans un second temps, les préconisations seront transmises aux intéressés pour les difficultés organisationnelles, et plus généralement « réduire les obstacles ». L'harmonisation des pratiques et du calendrier annuel a été d'ores et déjà demandée.
- Analyse du SNETAA** : Le VR/DGE refuse d'aborder l'origine du problème de la gouvernance de cet établissement. Le MA tient à conserver le lycée sous sa tutelle mais ne dispose pas en Nouvelle-Calédonie d'une structure et de personnels aptes à contrôler le fonctionnement du lycée.
- 2 - **LP AUGUSTIN TY** : un mouvement partiel ou total des personnels de direction est possible en 2023. Pourquoi ne pas l'étaler en deux temps : février, puis aout ?
- Réponse du VR/DGE** : Pour la rentrée de février 2023 il y aura un nouveau DDFPT et un nouveau gestionnaire au LP de Touho. Des travaux vont être engagés pour rendre le lycée autonome en eau.
- Analyse du SNETAA** : Le Vice-recteur/DGE refuse de répondre à la problématique posée par les dysfonctionnements constatés au niveau du management. Aucune mesure n'a été envisagée pour améliorer la gestion des EDT.
- 3 - **RDV DE CARRIÈRE** : situation des personnels ayant reçu un rapport qu'ils souhaitent contester. La CAPL n'a jamais été réunie à cette fin. Est-ce incongru de l'envisager ?
- Réponse du VR/DGE** :
- 1- les agents disposent de 15 jours à compter de la date de réception de leur compte rendu pour formuler des observations sur leur évaluation
  - 2- au plus tôt à l'issue de ce délai d'observation la notification de l'appréciation finale de la valeur professionnelle est faite aux agents. Le VR tient compte le cas échéant des observations de l'agent.
  - 3- l'agent dispose d'un délai de 30 jours francs à compter de la notification de l'appréciation finale pour formuler une demande de révision
  - 4- l'administration dispose à son tour d'un délai de 30 jours pour répondre à la demande de révision
  - 5- à compter de la réponse de l'administration l'agent dispose d'un nouveau délai de 30 jours pour saisir la CAP de recours le cas échéant.
- S'agissant des RDVC 2020-2021 nous n'avons pas eu de demande de saisine de la CAP de recours donc nous n'avons pas réuni la CAP début 2022 et nous avons pu tenir la campagne des avancements accélérés début 2022.
- S'agissant des RDVC 2021-2022, nous n'avons pas non plus reçu de demande de révision.
- Pour rappel, un agent ne peut pas saisir la CAP de recours s'il n'a pas précédemment formulé de demande de révision par un recours gracieux.
- Analyse du SNETAA** : Le VR n'a reçu de demande de révision de l'appréciation sur la manière de servir parce que lors de la notification l'agent n'est pas informés sur ses droits, notamment sur les voies et délais prévus pour effectuer un recours.
- 4 - **CDISATION DES MA "PÉRENNISÉS"** : quel est l'état d'avancement du projet de CDisation des maitres-auxiliaires ayant l'ancienneté requise pour demander et obtenir un CDI ?
- Réponse du VR/DGE** : La DP a été saisie d'une seule demande de cédésation. Il a été répondu à l'agent concerné que cette demande serait étudiée dès que le nouveau statut sera en vigueur.
- Analyse du SNETAA** : Cette réponse n'est pas satisfaisante du tout. L'agent concerné doit pouvoir faire valoir ses droits au vu des textes actuels. L'administration commet un abus de pouvoir en refusant de traiter une demande au prétexte (fallacieux) qu'une réforme serait en cours.
- 5 - **STATUT DES MA** : un projet de délibération portant de changement du statut des maitres auxiliaires est en préparation. En devenant des "contractuels" auront-ils droit à percevoir la prime Grenelle ?
- Réponse du VR/DGE** : La DP n'a été saisie que d'une seule demande de cédésation. Il a été répondu à l'agent concerné que cette demande serait étudiée dès que le nouveau statut sera en vigueur
- Le nouveau projet de statut prévoira les modalités de cédésation des MA: 6 ans d'ancienneté et qualités de service comme pour les ACDP ( délibération n° 182)

Une étude est en cours à la DP sur la situation des MA ayant plus de 6 ans d'ancienneté. Les avis sur la manière de servir ont été demandés aux chefs d'établissement et aux inspecteurs

Des réunions de présentation du nouveau statut seront prochainement organisées

La prime dite "Grenelle" est allouée à certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministère de l'éducation nationale ainsi que certains psychologues de l'EN et les CPE.

Les MA relèveront d'un statut de droit public territorial. Ils ne seront pas éligibles à la prime Grenelle

**Analyse du SNETAA** : Le VR mélange à dessein deux problématiques distinctes. Le statut des MA, d'une part, et le problème de la CDIisation des MA pérennisés, d'autre part.

- 6 - **BILAN DU PLAN DE VALORISATION DE LA VOIE PRO** : ce plan visait à réduire les sorties sans qualification du système scolaire et à améliorer les taux de réussite en CAP, bac pro, BTS...

**Réponse du VR/DGE** : Les résultats du bac Pro 2022 sont meilleurs (63,8%) que ceux de l'année 2021 (61%). En contrepartie la proportion du nombre de « non admis » à l'issue des épreuves du premier groupe a fortement augmenté. Il y a aura cette année très peu d'élèves convoqués au second groupe d'épreuves. Le nombre de décrocheurs augmente (très fort taux d'absentéisme). Le VR reconnaît qu'il recherche des leviers d'action pour raccrocher les élèves de LP qui sont absents lors des épreuves ponctuelles, des épreuves de CCF ou des PFMP. Les stratégies mises en place pour raccrocher les élèves ne fonctionnent pas.

**Analyse du SNETAA** : La lutte contre l'absentéisme de lycéens professionnels demande une stratégie et des moyens spécifiques adaptés à la situation rencontrée dans chaque EPENC. Reporter le problème sur la famille de l'élève ou plus généralement sur l'environnement extrascolaire n'est pas une réponse responsable et acceptable venant l'institution scolaire.

- 7 - **BILAN DE LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT** : la réforme a entraîné la disparition des séries en voie générale et a rendu plus complexe le parcours des élèves. Pour quels résultats ?

**Réponse du VR/DGE** : Les résultats du bac général 2022 sont bons (82,5 % au 1<sup>er</sup> groupe). Ils sont de 9 points supérieurs à ceux de l'année 2021. La moyenne des notes obtenues au Grand Oral est excellente (14,7%)

Dans la voie technologique les résultats ont chuté de 5%

**Analyse du SNETAA** : Comme souvent le VR/DGE ne répond pas aux questions posées lorsque les réponses peuvent apporter la preuve que les réformes engagées ne sont pas pertinentes. Aucun bilan statistique n'est transmis pour permettre de commencer à faire le bilan de la réforme. Moins d'élèves ont suivi depuis 2 ans un enseignement en mathématiques et en sciences physiques, en particulier les filles. Cet important retard pris dans l'acquisition d'une culture scientifique pose de réels problèmes lors des poursuites d'études.

- 8 - **PROJET ÉDUCATIF DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE** : voté le 15 janvier 2016, il a fixé des objectifs en matière de résultats et de réussite des élèves. Où peut-on trouver les bilans du PENC ?

**Réponse du VR/DGE** : aucune

**Analyse du SNETAA** : Cela démontre que le Gouvernement considère le PENC comme un gadget. L'absence en Nouvelle-Calédonie de structures d'enseignement adaptées (ITEP ou IME) ne semble pas poser de problèmes à l'exécutif territorial. Ces élèves sont orientés en SEGPA puis en LP. Ils perturbent sérieusement les cours et la vie scolaire. Puis, ils décrochent. Telle est la réalité que personne ne veut voir !

- 9 - **AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES** : maintes fois évoqué, ce sujet est reporté chaque année à "plus tard". Pourquoi ne pas prendre le risque de l'expérimentation ?

**Réponse du VR/DGE** : aucune

**Analyse du SNETAA** : Ce refus montre que le Gouvernement considère, comme pour tous les sujets éminemment politiques, que cet aménagement n'est pas un sujet d'actualité...

